

DÉCISION N° : 2004-MC-3058

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 690775

VISA DE PROSPECTUS SIMPLIFIÉ PROVISOIRE

Acclaim Energy Trust

Nom de l'émetteur

En application de l'article 20 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, le visa est octroyé à votre prospectus simplifié provisoire du 17 septembre 2004.

L'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (aussi connue sous le nom « Autorité des marchés financiers »),

Le 17 septembre 2004

Date du visa

(s) *Stéphanie Lachance*

Stéphanie Lachance
Chef du Service du financement des
sociétés

/pg